

AFFAIRE N° 3. - Alimentation en eau potable de Saint-Denis -  
Refoulement de Bellepierre à Saint-François/Montgaillard (canalisations)  
Marché de gré à gré à passer avec la S.O.C.E.A.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 16 NOVEMBRE dernier a eu lieu un appel d'offres pour l'exécution des travaux d'alimentation en eau potable de Saint-Denis : refoulement de Bellepierre à Saint-François/Montgaillard (canalisations).

Cet appel d'offres a donné les résultats suivants :

- S.F.I.E .....	78 220 630 Frs CFA
- S.E.G.E.F.O.M .....	76 064 796 Frs CFA
- S.O.C.E.A .....	70 935 795 Frs CFA

Les offres présentées ci-dessus étant supérieures au prix fixé par la Commission, l'appel à la concurrence a été déclaré infructueux.

Les dossiers ont été ensuite remis à Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, pour une vérification plus approfondie.

Après que de nouveaux contacts aient été pris avec les entreprises, un rapport m'était adressé faisant apparaître la nouvelle proposition suivante :

- S.O.C.E.A .....	66 877 453 Frs CFA
-------------------	--------------------

C'est donc avec cette Société que je vous demande de m'autoriser à passer un marché de gré à gré, pour un montant de 66 877 453 Frs.

Les honoraires dus au Service des Ponts et Chaussées s'élèveraient à 1 283 444 Frs CFA.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - article 2 303-59 du budget 1970 (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.